

STOP AUX SANCTIONS

Quand on regarde tous les problèmes que nous rencontrons au fil des mois au sein de l'usine, attentes habillages, attentes matières premières, modification de dernière minute du plan suite à une demande client, manque de ressources matérielles et humaines, une précarité qui dure (+ de 50%), une politique de régression sociale, des objectifs inatteignables, la direction avec toutes ses lacunes ne trouve rien de mieux que d'exercer une pression constante sur les salariés en pensant que les choses iront mieux, eh bien, elle se trompe, c'est tout le contraire. La motivation est au plus bas.

Un climat malsain règne au sein de l'usine depuis 2 ans et avec la montée en flèche des sanctions disciplinaires, la **CGT** tenait à rappeler pour les salariés une certaine conduite à tenir face aux **requis** de la direction !

Le code du travail ne donne pas de définition la faute, il ne fait qu'encadrer le droit disciplinaire L'article L1331-1 du code du travail stipule : « Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par l'employeur à la suite d'un agissement du salarié considéré par l'employeur comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence du salarié dans l'entreprise, sa fonction, sa carrière ou sa rémunération. » Est fautif le comportement jugé comme tel par l'employeur. Encore faut-il que cette faute ait été commise dans la sphère professionnelle, qu'elle ne soit pas prescrite et qu'il ne s'agisse pas en réalité de l'exercice d'un droit, par le salarié.

La faute consiste souvent en la violation d'une norme juridique : loi, disposition réglementaire, disposition conventionnelle, Règlement intérieur...ou d'un abus de droit par le patron!

Depuis que le règlement intérieur a été modifié par la direction, les sanctions ne cessent de tomber. A croire que pour elle, faire de la répression, cela va résoudre les problèmes.

Face aux abus, la **CGT** conseille fortement à chaque salarié de toujours se faire accompagner par un élu ou bien par une personne de confiance lorsque la direction le convoque pour une éventuelle sanction disciplinaire, mais surtout ne soyez pas seul.

Pour mettre fin à cette répression et pour un vrai dialogue social

La seule force des salariés, c'est la GRÈVE !!!

MOI, JE SUIS UN BON PATRON. JE SUIS TRÈS PROCHE DE MES SALARIÉS. LORSQU'ILS ONT DES PROBLÈMES, ILS PEUVENT VENIR ME VOIR DIRECTEMENT. ILS N'ONT PAS BESOIN DE DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL !

